

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté temporaire n°2025-100

Objet : Marché de Noël 2025

Parking Foyer rural

Le Maire de la commune de Montanay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière

Considérant qu'en raison de la tenue du Marché de Noël organisée par l'Association « Les Amis de l'Ecole » au Foyer rural de MONTANAY le Dimanche 14 Décembre 2025, il convient de réglementer provisoirement le stationnement selon les dispositions suivantes

ARRETE

Article I :

Le stationnement sera interdit sur le parking du Foyer Rural le Samedi 13/12/2025 et le Dimanche 14/12/2025

Article II :

L'accès des véhicules sur le parking du foyer rural sera autorisé uniquement pour les exposants et services de secours.

Article III :

Monsieur le Maire et Messieurs les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article IV :

Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay
- Association « les Amis de l'Ecole »

Fait à Montanay, le 10/11/2025

Le Maire
Gilbert SUCHET

